

pays. Ainsi quand on rentre dans une ambassade ou dans un consulat français que ce soit à New-York, à Londres ou à Montréal, on rentre en territoire français. C'est comme si l'on était en France, et c'est réciproque dans tous les pays, par suite d'un accord universel entre les différentes nations.

Aux Etats-Unis, aucune loi américaine; au Canada, aucune loi du Canada ne peut s'appliquer à un ambassadeur étranger ou à son personnel directement nommé par le gouvernement que représente cet ambassadeur.

Ce fait a été démontré, il y a quelques années, lors de l'enlèvement et de la séquestration, dans la légation chinoise à Londres, d'un jeune homme dont le nom était très connu.

Dès que la police de Londres eut connaissance du fait, elle envoya un inspecteur qui s'empara du prisonnier et lui donna la liberté. C'était là une violation des lois diplomatiques et cela créa une grande émotion dans tout le monde diplomatique. Il fallut que le gouvernement fit apologie pour cette violation de territoire chinois.

Un ambassadeur ne peut pas être prisonnier. Il est garanti contre toute espèce de poursuites judiciaires, ensuite d'un accord intervenu entre la Russie et l'Angleterre. Cette garantie a été accordée pour apaiser la colère du Czar Pierre le Grand, qui ne pouvait pardonner à l'Angleterre d'avoir laissé arrêter l'ambassadeur russe à Londres, pour une somme de \$250. qu'il refusait de payer.

En 1904, à Washington, un membre de l'ambassade anglaise, poursuivi pour excès de vitesse en automobile, se réclama de "l'immunité diplomatique", et l'affaire fut de suite abandonnée.

En 1909, Bethmann Hollweg, alors ambassadeur allemand à Londres, soutint qu'il n'était pas tenu de payer de taxe pour sa résidence privée située à "Waltham-on-Thames" et on fut obligé de lui donner raison.

Un ambassadeur ne peut être contraint à payer ses dettes ; il peut refuser de servir de témoin en Cour ; il ne paie aucuns droits de douane pour tout ce qu'il reçoit. Si un valet ou un de ses serviteurs est poursuivi pour ivresse, (ce cas s'est présenté il y a quelques mois à Londres), il peut le sauver de la condamnation, il n'a qu'un mot à dire pour cela.

Le plus curieux des privilèges d'un ambassadeur c'est que, lorsqu'il se retire, après avoir eu une audience du souverain auprès duquel il est accrédité, il peut se retirer en tournant le dos à la Cour, tandis que toutes autres personnes se retirent en marchant "à reculons."

Il a aussi le droit de demander à être reçu par le Souverain, le jour ou la nuit, à n'importe quelle heure.

La femme d'un ambassadeur est considérée comme un personnage presque aussi important que l'ambassadeur lui-même. Non seulement, pour s'adresser à elle, on doit lui dire : "Votre Excellence", mais toute insulte qu'on pourrait lui faire est considérée comme un affront aussi grand que si l'injure était faite à l'ambassadeur ou à son Pays ; une insulte à une ambassadrice peut amener la guerre entre les deux nations.

Une ambassadrice a le droit de s'asseoir en présence du Souverain du pays auprès duquel son mari est accrédité comme ambassadeur, et, pas plus que son mari, elle ne peut être obligée à payer ses dettes.